

Macron reconnaît donc qu'Audin avait fait des actes répréhensibles envers le peuple français

écrit par Pif | 16 septembre 2018

Guerre d'Algérie : « Quand la repentance sélective dédouane le gouvernement français de sa responsabilité dans le désastre algérien »

La mémoire sélective tient lieu de morale politique pour ce gouvernement, tout comme pour certains de ces prédécesseurs.

Prétextant apporter des éclaircissements sur la disparition de Maurice Audin, Emmanuel Macron s'est rendu officiellement au domicile de Mme veuve Audin Josette ce jeudi 13 septembre 2018.

C'est pourtant par des affirmations de faits déjà connus de tous qu'il déclare officiellement « *Le président de la République a [...] décidé qu'il était temps que la Nation accomplisse un travail de vérité sur ce sujet. Il reconnaît, au nom de la République française, que Maurice Audin a été torturé puis exécuté ou torturé à mort par des militaires qui l'avaient arrêté à son domicile. [...] Il est mort sous la torture du fait du système institué alors en Algérie par la France.* »

Au lieu d'un « *en même temps* », Emmanuel Macron nous sert là un coup double : un, je me repends auprès des communistes (à la veille de la Fête de l'Humanité), deux, j'envoie un nouveau message de condescendance envers le gouvernement FLN de l'Algérie. Et on serait tentés de dire que les immigrés d'origine algérienne et leurs descendants ainsi que les militaires de l'époque, les rapatriés Pied-noir et les Harkis

ne sont pas non plus oubliés, en tant que destinataires de messages subliminaux au sujet de l'Algérie Française.

Sous couvert de réparation morale envers la veuve de Maurice Audin, le président français a surtout tenu à présenter officiellement l'irrépressible besoin de repentance de certains français. Mais alors, pourquoi seulement dans le cas « Audin » ?

« C'est l'occasion pour Emmanuel Macron de reconnaître une forme de responsabilité de l'État dans l'utilisation de la torture pendant la guerre d'Algérie à travers l'existence d'un « système légalement institué » répond France Inter.

Maurice AUDIN était un militant communiste au Parti Communiste Algérien et il fréquente aussi l'association des étudiants musulmans, l'AEMAN (devenue en 1955 l'[UGEMA](#)).

En tant que terroriste, ou supposé tel par les services compétents du renseignement de l'époque, il était de ceux qui prônent la violence comme moyen de déstabilisation d'un pays dans lequel on cherche à implanter un changement radical et anti-démocratique de gouvernance. Il était de ceux qui cherchent à inverser le paradigme *« je suis un peuple oppressé, donc je me révolte, j'assassine et je détruis »* pour le remplacer par le très efficace *« je me révolte publiquement, j'assassine avec fracas et je détruis aux yeux de tous, donc mes spectateurs pensent que je suis un peuple oppressé »*. Il était de ceux qui fabriquaient ou fournissaient au FLN ou posaient des bombes dans des lieux publics à Alger en 1956 et 1957. Il fut arrêté par des éléments du 10^{ième} REP qui étaient en charge du maintien de la paix dans Alger et ses environs, à la suite d'un attentat commis par un autre militant du PCA et qui fût 8 morts et 92 blessés. L'auteur de l'attentat fut hébergé et soigné au domicile des Audin et c'est cela qui constitua la raison de l'arrestation de Maurice Audin.

Les associations de défense des droits des familles de disparus de l'Algérie Française, ne pourront que souscrire à cette démarche de vérité sur cette affaire Audin. Le respect dû à sa famille et ses proches exigeait une déclaration claire et honnête, même si les faits étaient connus ou largement pressentis depuis longtemps.

Pour autant, il est nécessaire de rappeler que la vérité sortant du puit éclaire soudain **de tous les côtés** : si la déclaration élyséenne nous explique **pourquoir** le gouvernement français est responsable de cette mort, alors il explicite et **justifie aussi**, aux yeux de tous, **pourquoir Maurice Audin a été arrêté et torturé**.

S'il a été arrêté et torturé à travers l'existence d'un « système légalement institué », c'est donc que Maurice Audin avait commis ou était supposé (par ce système) avoir commis des actes répréhensibles envers le peuple Français.

Voici maintenant clairement posé le schéma logique des causalités, que la déclaration de Macron nous engage à accepter : Maurice Audin est un militant communiste et activiste qui commet des actes qui contreviennent à l'ordre public => il est arrêté et torturé par les militaires qui ont été investis légalement de la mission de maintien de l'ordre par le gouvernement de l'époque => le gouvernement actuel s'engage à une obligation de reconnaissance du crime commis envers Maurice Audin ainsi qu'à une obligation de transparence totale vis à vis des archives militaires et civile de l'époque.

Mais alors, il faudra venir expliquer auprès des veuves des veufs et de tous les descendants de Pieds-noirs et de Harkis **quelles bombes avaient fabriqué ou posé les 282 victimes civiles de la rue d'Isly** en mars 1962, il faudra aussi nous révéler **quels crimes avaient commis les 2000 ou 3000 disparus du mois d'août 1962** dans l'Oranais ainsi

que les dizaines de milliers de Harkis pendant la guerre. Car là aussi, figurez-vous, c'est le fameux « **système légalement institué** » qui a ordonné l'exécution des manifestants pacifistes de la rue d'Isly à Alger. Car là aussi, c'est **ce trop fameux** « **système légalement institué** » qui a demandé aux militaires français de ne pas intervenir lors des émeutes d'août 1962 à Oran, encadrées par le FLN.

Toutefois, une déclaration annexe du président est à même de nous faire espérer que la reconnaissance de la responsabilité de l'état français pourrait un jour être officiellement reconnue, comme pour Maurice Audin.

Selon les sources d'informations sur ces déclarations, on trouve ainsi :

« Le chef de l'État va annoncer sa décision d'ouvrir toutes les archives liées aux disparus de la guerre d'Algérie » **qu'il ne faut pas confondre et réduire à**

« Emmanuel Macron va reconnaître une forme de responsabilité de l'État dans la torture pendant la guerre d'Algérie, un « système légalement institué » » **et encore moins être substituée par la formulation très restrictive**

« Le président de la République va annoncer sa décision d'ouvrir toutes les archives nationales pour qu'enfin on sache ce qui est arrivé exactement au mari de Josette Audin ».

Donc, à la condition que l'ouverture des archives nationales et militaires de l'époque ne se limite pas à « *ce qui est arrivé exactement au mari de Josette* », les associations seront probablement reconnaissantes au gouvernement français de l'application de son devoir de mémoire.

Pour les morts et les disparus de la guerre d'Algérie. Pour le respect et la compassion dus à leurs proches et à leurs familles.